

”

Avenir du traitement de nos déchets en Haute-Vienne et en Creuse :

Vers la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur ?

Réunion d'ouverture de la concertation préalable : jeudi 15 septembre 2022

Programme de la réunion publique

- Introduction
- Intervention des garantes de la CNDP
- Présentation de la concertation préalable
- Présentation du projet
- Temps d'échange avec le public
- Table-ronde sur les enjeux du traitement des déchets pour le territoire
- Temps d'échange avec le public

Intervention des garantes de la CNDP



Les garantes

Dominique GANIAGE et Catherine TREBAOL



Le rôle de la CNDP et des garants

La Commission nationale du débat public : institution française qui veille au respect du droit à l'information et à la participation du public dans l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

Les valeurs de la CNDP : indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation, inclusion

Les garants de la concertation :

- veillent à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public et au bon déroulement de la concertation
- doivent **respecter une stricte neutralité vis-à-vis du projet et n'émettent pas d'avis sur le contenu du projet**
- **sont présents** lors de l'ensemble des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

La concertation préalable



Pourquoi une concertation préalable ?

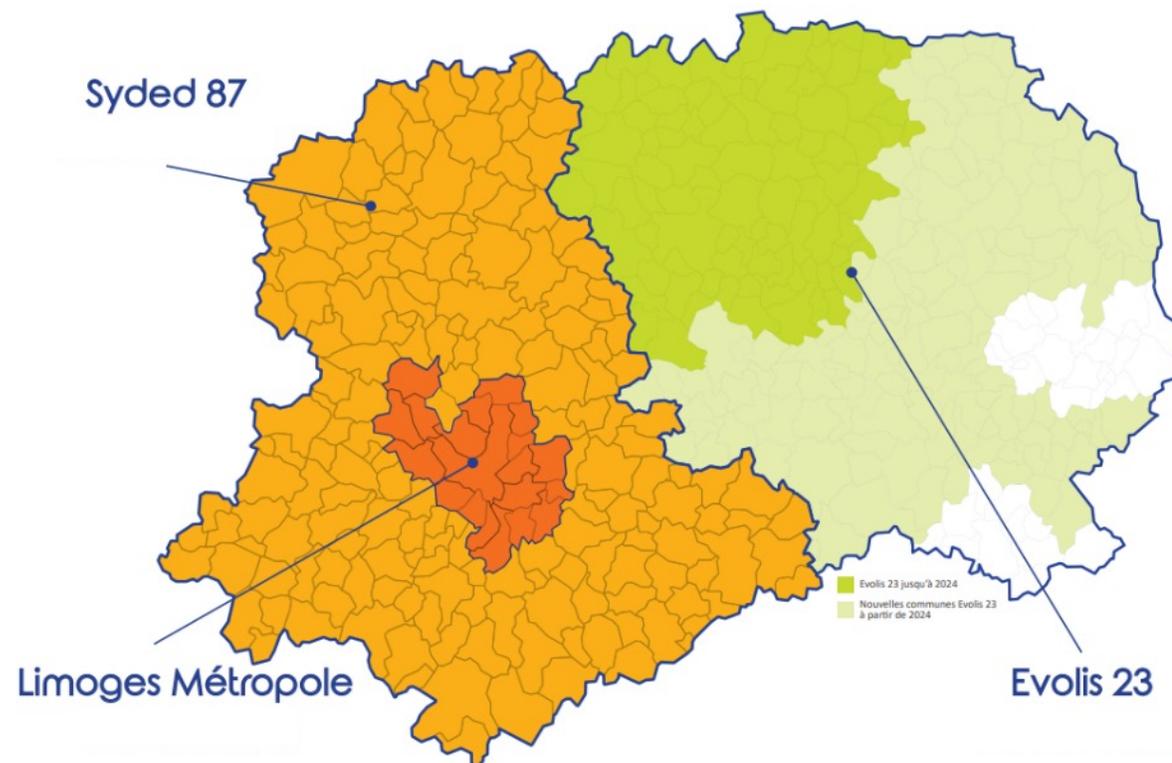
- Une **concertation préalable volontaire avec saisine de la CNDP afin de débattre avec le public des scénarios à privilégier pour les prochaines décennies sur le traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse.**
- Le public pourra donner son avis et poser ses questions d'une part sur **l'opportunité d'une nouvelle unité de valorisation énergétique**, tout particulièrement concernant son dimensionnement et sa localisation, et d'autre part sur **l'opportunité d'un nouveau réseau de chaleur** alimenté par cette installation ou par une chaufferie biomasse.
- **En particulier, la concertation préalable a pour objectif de débattre :**
 - De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
 - Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
 - Des solutions alternatives, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
 - Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Calendrier et périmètre de la concertation préalable

**Concertation préalable organisée
du 12 septembre au 21 octobre 2022**

Périmètre : l'ensemble des communes du territoire de l'Entente Intercommunale avec une action de proximité sur les communes situées dans les 3 km de la CEDLM

→ La concertation est néanmoins ouverte à tous les individus qui le souhaitent, y compris en dehors de ces communes.



Des outils d'information et de participation

- Site internet de la concertation :
www.avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr
- Dossier de concertation et synthèse du dossier
- Affiches, panneaux d'exposition
- Registres de la concertation

Quel avenir pour vos déchets ?

- CONCERTATION PRÉALABLE -

Avenir du traitement de nos déchets en Haute-Vienne et en Creuse : vers la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur ?

Participez !

Toutes les informations, les dates, l'espace inscription et vos avis sur : www.avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr

évolis 23
SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT DURABLE

Limoges Métropole
Communauté urbaine

SYDED
SYNDICAT MIXTE DÉCHETS
tous éco-citoyens !

Les temps d'échange

Réunion publique d'ouverture : le jeudi 15 septembre à 18h30 à la BFM de Limoges.

Réunions publiques thématiques :

Le mercredi 21 septembre à 18h à La Souterraine, (Micro-Folie) Chapelle du Saint-Sauveur

le jeudi 22 septembre à 18h à l'ENSIL-ENSCI de Limoges

Ateliers :

Le mardi 27 septembre à 18h à Bessines-sur-Gartempe

Le mardi 4 octobre à 18h à Panazol (salle le Rok)

Le jeudi 13 octobre à Limoges Beaubreuil

le jeudi 6 octobre à 18h atelier multithématique à Guéret

Rencontres de proximité :

Le mercredi 28 septembre de 14h à 17h à la médiathèque du Palais-sur-Vienne

Le dimanche 9 octobre de 8h30 à 12h30 au marché de Panazol

Le vendredi 14 octobre de 8h30 à 12h30 au marché de Beaubreuil, Place Jean Montalat

Le samedi 15 octobre de 9h00 à 12h00 à la médiathèque de Rilhac-Rancon

Réunion de clôture : le jeudi 20 octobre à 18h30 à Limoges.



Les principaux éléments du projet



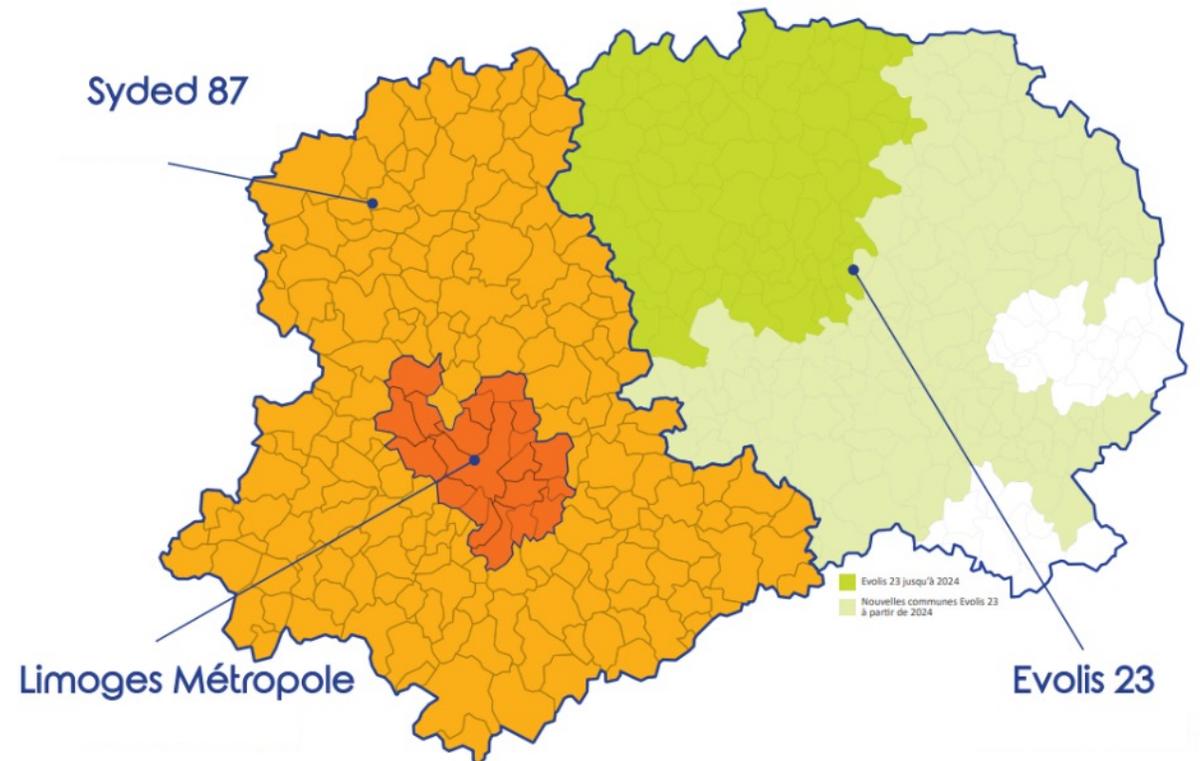
Les principaux éléments du projet

Présentation de l'Entente

Evolis 23, Limoges Métropole et le Syded 87 ont constitué une Entente Intercommunale le 11 février 2020 pour **renforcer la coopération et la cohésion entre les territoires** de la Haute-Vienne et de la Creuse **en matière de traitement des déchets.**

3 structures sur 2 départements
283 communes
434 804 habitants

(hors élargissement prévu en 2024)



Les principaux éléments du projet

Contexte actuel du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse :

Pour les ordures ménagères résiduelles et assimilées :

- La Centrale Energie Déchets à Limoges (87) vieillissante et obsolète en 2030
- La fermeture de l'installation de stockage à Noth (23) en 2018
- La fermeture administrative de l'installation de stockage de Gournay (36) en 2023 pour les déchets creusois
- La fermeture administrative prévisible dans les années à venir de l'installation de stockage de Maillet (03) pour les déchets creusois

Pour les encombrants non valorisables et assimilés :

- L'installation de stockage Alvéol à Peyrat-Bellac (fin d'exploitation prévue en 2039)



Vue aérienne CEDLM

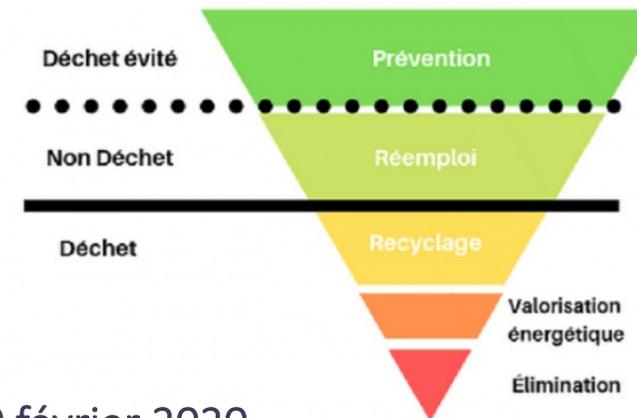


Vue aérienne Alvéol

Les principaux éléments du projet

Dynamique réglementaire en faveur de la prévention, de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets

Hiérarchisation des modes de traitement des déchets
(article L541 du Code de l'environnement)



Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020

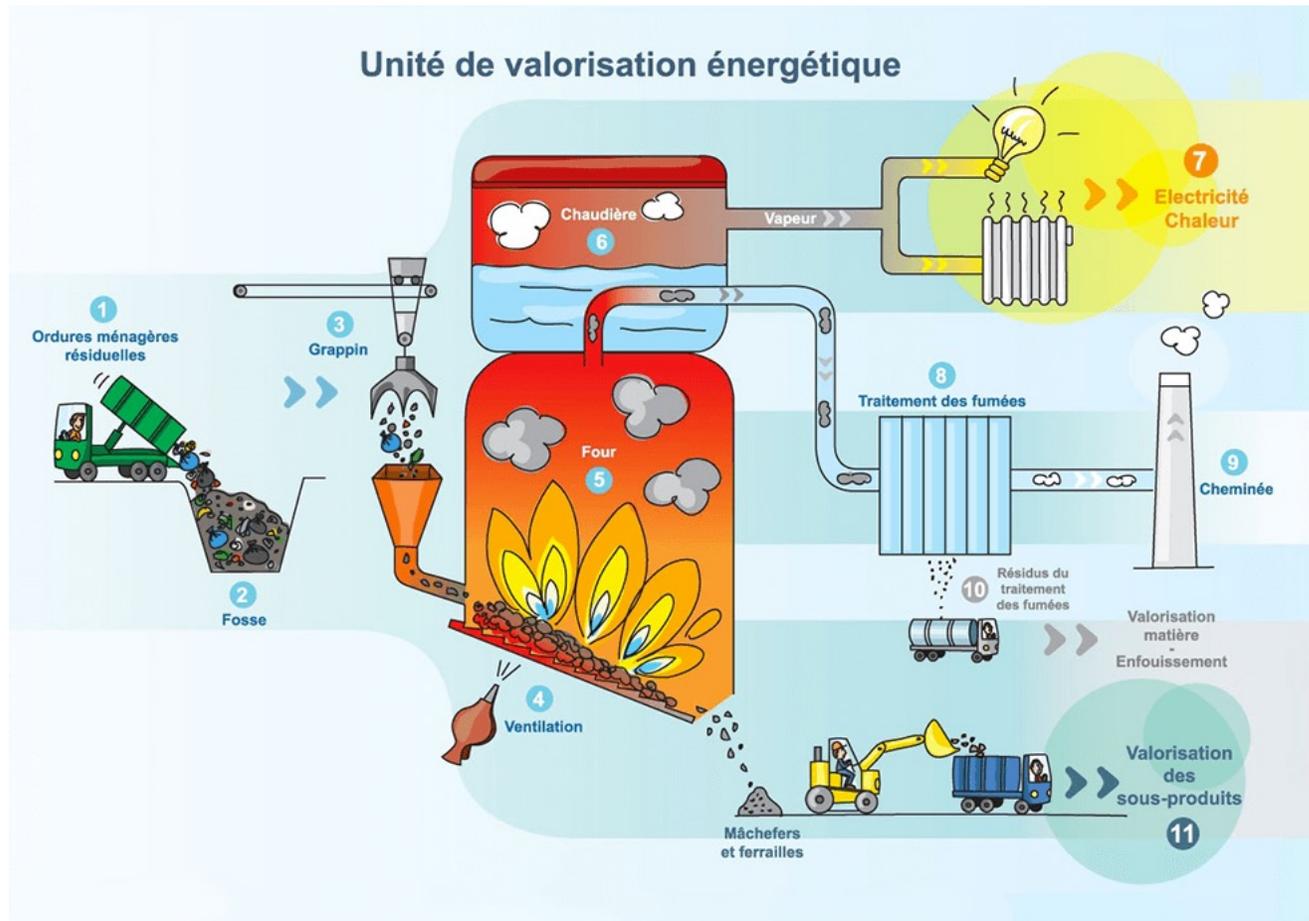
- déployer le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023

Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Nouvelle-Aquitaine du 21 octobre 2019

- diminuer la quantité de déchets ménagers et assimilés de 14 % entre 2010 et 2031
- diviser par deux les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010
- préférer la valorisation énergétique à l'élimination, avec notamment l'objectif d'améliorer la performance énergétique des unités d'incinération sans augmentation des capacités d'accueil

Les principaux éléments du projet

La valorisation énergétique des déchets, c'est quoi ?



Historique des émissions en sortie de cheminées du parc des incinérateurs en France

	Evolution de l'incinération entre 1990 et 2019		Part de l'incinération par rapport aux émissions totales françaises en 2019
Particules en suspension	-98%	÷ 49	0,01%
Dioxines furannes	-100%	÷ 836	0,45%
CO	-94%	÷ 16	0,01%
NOx	-74%	÷ 4	0,23%
SO₂	-93%	÷ 15	0,26%
Métaux totaux	-94%	÷ 17	0,98%

Source : CITEPA

Les principaux éléments du projet

Quatre enjeux pour assurer l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et Creuse :

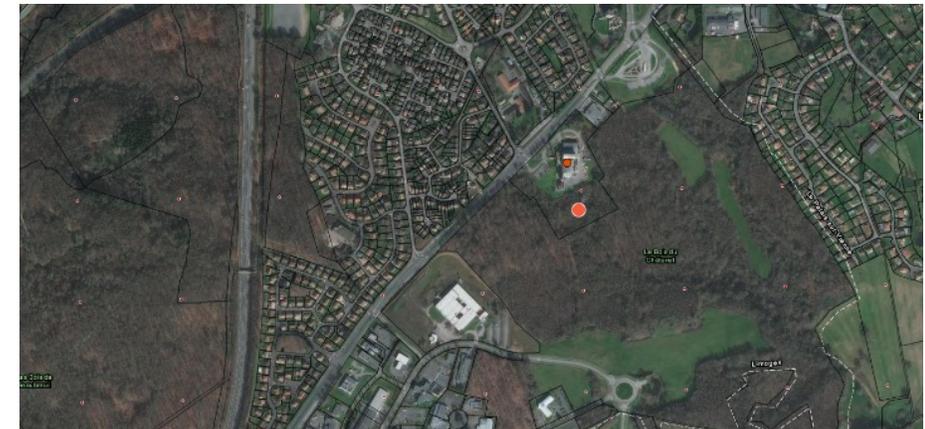
- La nécessaire autonomie du territoire en matière de traitement des déchets
- L'adéquation avec l'ensemble des textes réglementaires
- La transition et l'autonomie énergétique
- La recherche de l'excellence technologique

1 scénario dit préférentiel :

- Construction d'une **nouvelle unité de valorisation énergétique** en contre bas de la parcelle existante
- Adossée à un **3^{ème} réseau de chaleur** desservant le centre-ville de Limoges

Des scénarios alternatifs portant sur :

- Le dimensionnement de l'installation
- La localisation de l'installation
- La modernisation de l'existant ou la construction à neuf
- Le bois comme source d'énergie du 3^{ème} réseau de chaleur
- Les scénarios 0 : « on ne fait rien »



Les principaux éléments du projet

Les principales caractéristiques du projet envisagé

➡ 2 ateliers dédiés le 27/09 à Bessines et le 04/10 à Panazol

Dimensionnement :

- -90 kg/hab/an d'OMr de 2010 à 2030, soit un ratio de **154 kg/hab/an** en 2030 sur l'ensemble du territoire
- Soit **21 700 tonnes d'OMr** à économiser entre 2021 et 2030
- 1 seule ligne de traitement pour **107 000 tonnes/an** avec les déchets « tiers »
- **18,9 km** de réseau de chaleur

Performances environnementales :

- **Double** filtration des fumées
- Production d'électricité multipliée par **4** (par rapport à 2021)
- Production de chaleur multipliée par **3** (par rapport à 2021)
- **Neutralité carbone**
- **-75%** de consommation d'eau

Intégration dans l'environnement :

- Recul de **100 m** par rapport à l'installation existante
- **Bois de Châtenet** sur 3 côtés de la parcelle
- Suppression du panache en sortie de cheminée
- Conception architecturale pensée pour limiter les nuisances sonores et olfactives

Données socio-économiques :

- Investissement de **158,5 M€** pour l'UVE + **37 M€** pour le réseau de chaleur
- Coût de traitement en 2030 de **19,1 €/hab** similaire à 2021
- 55 000 équivalents habitants bénéficiant d'un coût de l'énergie inférieur à **80 €/MWh**
- Jusqu'à 300 personnes sur le chantier

Les principaux éléments du projet

Les alternatives étudiées ➡ 1 atelier dédié le 13 octobre à Limoges

- Dimensionnement de 95 000 à 142 500 tonnes/an

Tonnes à traiter	Scénario mini 2030	Scénario privilégié 2030	Scénario maxi 2050
OMr LM	37 862	37 962	52 629
OMr Syded	22 768	22 829	34 876
OMr Evolis 23	14 904	14 958	23 510
Refus de tri	6 000	6 000	6 000
Déchets d'activité économiques	11 000	11 000	11 000
Dasri banalisés	2 500	2 500	2 500
Incinérables déchèteries	0	12 000	12 000
Total	95 035	107 249	142 515

- Modernisation de l'actuelle Centrale Energie Déchets
- Chaufferie biomasse pour le 3^{ème} réseau de chaleur
- Les scénarios 0 : « on ne fait rien »

- 3 autres implantations :



1 : Angernaud, Le Palais-sur-Vienne

2 : Zone Nord, Limoges, Rue Giffard

3 : Limoges, centre de recyclage, Beaune-les-Mines

— : réseau de chaleur

Temps d'échange avec le public



Table-ronde

« L'avenir du traitement et de la valorisation des déchets résiduels en Haute-Vienne et en Creuse : un enjeu de territoire(s) »

- Patrick SCHEURER, Conseiller spécial du délégué général, AMORCE
- Cédric FORGET, Président de Barrage Nature Environnement
- Jérôme DANCOISNE, Directeur régional délégué, ADEME



Temps d'échange avec le public



